A PADEL

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 11 Avenue de la Padrouze

66300 THUIR

RCS PERPIGNAN 927 852 087

DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 1er DECEMBRE 2025

Les soussignés :

- **La société LES ASPRES**, Société par Actions Simplifiée au capital de 191.216 euros, dont le siège social est 149 Avenue du Maine à PARIS (75014), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 831 382 783, possédant 490 actions en pleine propriété.

- **Monsieur Arthur ROSELLO**, né le 27 juillet 2000 à MONTPELLIER (34000), domicilié 11 Avenue de la Padrouze à THUIR (66300), possédant 490 actions en pleine propriété.

- **Monsieur Laurent ROSELLO**, né le 14 décembre 1969 à LYON (69003), demeurant 215 Lieudit Flamand OCEAN 5 à ST BARTHELEMY (97133), possédant 20 actions en pleine propriété.

Agissant en qualité de seuls associés de la société "**A PADEL**", ont pris la décision suivante :

DECISION UNIQUE

Par accord unanime, les associés nomment, à compter de ce jour :

- **La Société UNILE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé Flamands Ocean 5 à ST BARTHELEMY (97133), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASSE TERRE sous le numéro 938 105 038.

En qualité de Directrice Générale de la société, pour une durée égale à celle du Président de la société, afin que la Société UNILE l'assiste dans ses fonctions.

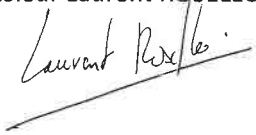
La Société UNILE disposera des mêmes pouvoirs que ceux attribués au Président.

La Société UNILE représentée par Monsieur Laurent ROSELLO, ès qualité de Président, intervenant aux présentes, déclare accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées. Elle déclare, en outre, qu'elle satisfait à toutes les conditions requises pour l'exercice du mandat qui vient de lui être confié.

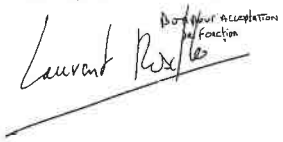
Par accord unanime, les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant cette décision en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par les associés susnommés.

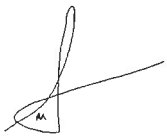
La société LES ASPRES
Monsieur Laurent ROSELLO



La Société UNILE
Monsieur Laurent ROSELLO
« Bon pour acceptation de fonctions »



Monsieur Arthur ROSELLO



Monsieur Laurent ROSELLO

